



Comité administratif

Nomination de membres du Comité consultatif

Luxembourg, le 24 Novembre 2023

**Décision du Comité administratif du
24 novembre 2023 concernant la
nomination de membres du Comité consultatif**

LE COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA JURIDICTION UNIFIÉE DU BREVET,

VU l'Accord relatif à une Juridiction unifiée du brevet (ci-après dénommé "AJUB"), en particulier l'article 14 de ce dernier,

VU les statuts de la Juridiction unifiée du brevet, et notamment l'article 5 de ces derniers,

VU les candidatures de la République de Lettonie, de la République de Lituanie et de la République de Malte conformément à l'annexe I de la présente décision

A ADOPTÉ LA DÉCISION SUIVANTE :

Article premier

Le Comité administratif, statuant d'un commun accord, nomme les membres supplémentaires du Comité consultatif proposés à l'annexe I de la présente décision, pour une durée de six ans.

Article 2

Lors de leur nomination, les membres du comité consultatif déclarent par écrit qu'ils exerceront leurs fonctions en toute indépendance et qu'ils ne seront liés par aucune instruction.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 24 novembre 2023.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2023

Pour le Comité administratif

Signé Max Brunner
Le Président *ad hoc*

ANNEXE I

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF

Conformément à l'article 5.1, des statuts de la Juridiction unifiée du brevet (JUB), les États membres contractants de l'Accord relatif à une Juridiction unifiée du brevet mentionnés ci-dessous ont proposé les membres supplémentaires suivantes pour le Comité consultatif de la JUB :

Mme Māra Rozenblate, experte principale de l'Office des brevets de la République de Lettonie en matière de brevets européens, proposée en tant que membre par la République de Lettonie (*curriculum vitae* à l'annexe II) ;

Mme Sigita Rudėnaitė, juge à la Cour suprême de Lituanie, proposée en tant que membre par la République de Lituanie (*curriculum vitae* à l'annexe III) ;

M le juge Henri Mizzi, juge aux cours supérieures de Malte, proposé par la République de Malte comme membre (*curriculum vitae* à l'annexe IV) ;

M le juge Ian Spiteri Bailey, juge aux cours supérieures de Malte, proposé par la République de Malte comme membre suppléant (*curriculum vitae* à l'annexe V).